



Les lettres apologétiques de Jérôme : proposition de définition et délimitation du corpus

Emilie Balavoine

► To cite this version:

Emilie Balavoine. Les lettres apologétiques de Jérôme : proposition de définition et délimitation du corpus. *Esperienze a confronto. Incontro italo-francese su nuove traduzioni delle Lettere di Gerolamo*, Pr. Benedetto Clausi, Nov 2018, Cosenza, Italie. pp.17. hal-01946635

HAL Id: hal-01946635

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01946635>

Submitted on 20 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les lettres apologétiques de Jérôme: proposition de définition et délimitation du corpus » Emilie BALAVOINE

I- La définition et le corpus d'Andrew Cain

Andrew Cain a publié en 2009 aux éditions Oxford une étude ayant pour titre *The Letters of Jerome: Asceticism, Biblical Exegesis and the Construction of Christian Authority in Late Antiquity*, à la fin de laquelle il propose un *appendix* intitulé « Classifying the Letters : A New Taxonomy¹ ». Il s'y propose d'améliorer la classification des *Lettres* de Jérôme « nécessairement artificielle² » qu'avait proposée Jérôme Labourt³, traducteur en français de la correspondance de Jérôme dans la Collection des Universités de France. Ce dernier utilisait en effet des thématiques larges - « morale pratique, dogme, exégèse biblique, polémique, éloges ou oraisons funèbres, lettres familières » - auxquelles il rattachait chacune des lettres du corpus hiéronymien⁴.

Andrew Cain, trouvant cette proposition insatisfaisante, choisit donc de s'appuyer sur deux traités d'épistolographie antiques⁵, le premier étant le *Τύποι Ἐπιστολικοί* du pseudo-Demetrius (entre 100 av. J.-C. et 200 ap. J.-C.), et le second, *Ἐπιστολιμαῖοι*

¹ A. CAIN, *The Letters of Jerome : Asceticism, Biblical Exegesis and the Construction of Christian Authority in Late Antiquity*, Oxford, Oxford Early Christian Studies, 2009, p. 207.

² A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 209. A. Cain reprend ici les mots - mêmes de J. Labourt.

³ Cette classification a été jugée recevable par la communauté scientifique puisque A. Cain remarque (A. CAIN, *The Letters of Jerome*, note 12 p. 208-209) que cette classification a été reprise par B. Altaner et A. Stuiber en 1978 et par M. Trapp en 2003.

⁴ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 208 ; Andrew Cain cite Labourt, tome I, p. XLI. Labourt nuance cependant cette classification : « à peu près tous ces "genres" littéraires se côtoient, sauf dans quelques lettres spécialisées au domaine de la philologie hébraïque p. XVII. »

⁵ A. Cain, comme il le précise dans A. CAIN, *The Letters of Jerome*, note 13 p. 209, s'appuie pour ces deux œuvres sur A. MALHERBE., *Ancient Epistolary Theorists*, Atlanta, 1988.

Χαρακτήρες du pseudo-Libanius (entre 300 et 500 ap. J.-C.), pour soumettre, selon ses termes, une taxonomie plus nuancée.⁶ Il justifie son choix en expliquant que Jérôme travaillait dans le respect de la tradition épistolographique qui connaissait le classement de ces deux traités⁷. Andrew Cain propose ainsi 17 catégories de lettres - une même lettre n'étant jamais présente dans deux entrées -, chacune avec un titre anglais traduit du grec ancien. La première de ces catégories, celle qui nous intéressera, l'apologétique, regroupe 14 lettres⁸ qui parcourent l'ensemble de la correspondance⁹.

Pour définir l'ἀπολογητικός, le genre apologétique, il propose, en s'appuyant sur le pseudo-Démétrius¹⁰, deux éléments. Le premier de type formel : la lettre apologétique commence par les accusations portées contre le destinataire et elle se poursuit par leur réfutation. Le second de type thématique : des preuves sont fournies à l'encontre de ces critiques. Nous allons maintenant nous efforcer de confronter cette définition au corpus proposé.

II- Illustration de la définition d'Andrew Cain

Dans la lettre 27 à son amie intime Marcella, Jérôme, dès la première phrase, mentionne les accusations qui ont été portées contre lui par ses détracteurs, qu'il nomme avec virulence : *Ad me repente perlatum quosdam homunculos mihi studiose*

⁶ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 209 : « a more nuanced taxonomy ».

⁷ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 209 : « His extant letters do show that he worked very consciously within an established epistolographic tradition that recognized distinct epistolary types such as the ones conveniently outlined by pseudo-Demetrius and pseudo-Libanius. »

⁸ Nous possédons un total de 122 lettres écrites par Jérôme : le corpus de lettres apologétiques occupe donc selon Andrew Cain 11,5 % de l'ensemble (sans porter attention à la longueur des lettres). La fréquence de l'apologétique dans la correspondance de Jérôme ne semble donc pas négligeable.

⁹ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 210. A. Cain retient les lettres 17, 27, 45, 48, 49, 57, 61, 70, 82, 84, 97, 106, 112, 124.

¹⁰ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 209 : « according to pseudo-Demetrius ». A. Cain renvoie pour cette référence à A. MALHERBE, *Ancient Epistolary Theorists*, Atlanta, 1988, p. 41.

*detrahere*¹¹, « On m'a rapporté [aussitôt] ceci : certains bonshommes me blâment avec passion ». Il annonce peu après que cette missive sera sa réponse à leur égard¹². Nous retrouvons bien ici le plan proposé par Andrew Cain comme étant l'un des critères d'une lettre apologétique. Jérôme propose comme preuves concrètes de ses arguments un retour à « l'original grec¹³ » et fait dans la suite de ce texte un véritable cours de traduction à l'intention de ses détracteurs. Ce mode de réfutation correspond aux critères d'Andrew Cain.

Dans la lettre 49 au sénateur Pammachius, nous retrouvons le même plan : Jérôme se félicite d'avoir un défenseur à ses côtés avant de rappeler les éléments pour lesquels il est critiqué¹⁴ ; suite à la diffusion du *contre Jovinien*, ses détracteurs lui avaient reproché des prises de position excessives sur le mariage et la chasteté. Il cite dans cette missive, à de nombreuses reprises, l'Évangile pour appuyer ses propos. Cette lettre répond donc tant par la forme que par le type de preuves fournies au classement d'Andrew Cain.

Dans la lettre 112, qui est une réponse à Augustin sur des questions théologiques, des choix de traduction et sur le titre de l'un de ses ouvrages, nous retrouvons également les deux critères d'appartenance au genre apologétique retenus par Andrew Cain ; Jérôme commence par un rappel des critiques qui lui sont faites - il précise que ce ne sont pas pour lui des *quaestiones*, des questions, mais bien des

¹¹ Lettre 27, 1, tome II, p. 17. Traduction de J. Labourt retouchée. Dans l'ensemble de cette étude, je citerai, sauf avis contraire, la traduction de J. Labourt (CUF).

¹² Lettre 27, 1, tome II, p. 17 : *Ita responsum habeant*. « Voici ma réponse. ».

¹³ Lettre 27, 1, tome II, p. 17 : *Ad Graecam originem unde et ipsi translata non denegant uoluisse reuocare*. « J'ai voulu les ramener à l'original grec duquel-eux-mêmes ne le nient pas- ils ont été traduits. ».

¹⁴ Lettre 49, 1, tome II, p. 119 : *Defensoremque meorum opusculorum paro*. « J'assure aussi un défenseur à mes opuscules » ; voir aussi Lettre 49, 2, tome II, p. 119 : *Reprehendunt in me quidam*. « Certains me reprochent. ».

reprehensiones, des critiques - avant de leur opposer une réponse détaillée¹⁵ qui s'appuie sur des éléments concrets, en l'occurrence le texte des Évangiles¹⁶.

La proposition de classement d'Andrew Cain est opérante pour ces trois lettres. Pour autant, un examen plus approfondi de l'ensemble du corpus amène, nous allons le voir, à infléchir cette définition.

III – Une définition réductrice

A- Toutes les lettres ne répondent pas au classement d'Andrew Cain

Dans le corpus retenu, il apparaît que toutes les lettres ne répondent pas de la même manière aux critères de la lettre apologétique proposés par Andrew Cain. Il suffit ici d'opposer deux lettres classées par Andrew Cain comme relevant du genre apologétique, la célèbre lettre 82 à Théophile dans laquelle Jérôme s'emporte avec virulence contre Rufin, et la lettre 106 à Sunnia et Frétéla qui présente une série de remarques de traduction.

Dans la première, nous trouvons bien les critères formels et thématiques requis. Jérôme reprend les accusations portées à son encontre (même si elles n'apparaissent qu'après plusieurs remarques élogieuses envers le destinataire de la lettre) et s'en défend. Nous en trouvons pour preuve le champ lexical du jugement : *Conferamus arguentis accusatique personas*, « Comparons les rôles joués par l'accusateur et l'accusé »¹⁷. Plus encore, il s'attaque à chacune des critiques de son ennemi, reprenant à plusieurs reprises ses propos mêmes : *Fratrem meum causam dicit esse discordiae*, « C'est mon frère qui est, dit-il, cause de la discorde¹⁸. » Nous avons bien ici une lettre de défense, écrite avec la plus grande volonté de convaincre son lectorat.

¹⁵ Lettre 112, 1, tome VI, p. 18 : *diuersas, ut tu nominas, quaestiones, ut ego sentio, reprehensiones meorum opusculorum continentes*. « Contiennent divers problèmes, comme tu les nommes ; à mon sens, ce sont autant de critiques de mes ouvrages. » Voir aussi p. 21 : *ad quae primum respondeo*. « A cela, je réponds en premier lieu. ».

¹⁶ Lettre 112, 8, tome VI, p.26 : *Haec non debent molesta esse lectori, sed et illi mihi et utilia, ut probemus*. « Ces citations ne doivent pas ennuyer le lecteur ; elles lui sont utiles, ainsi qu'à moi-même, pour prouver. ».

¹⁷ Lettre 82, 4, tome IV, p. 116.

¹⁸ Lettre 82, 8, tome IV, p. 119 Traduction de J. Labourt. Et aussi Lettre 82, 11, tome IV, p. 122 : *Praeterea, quod scribit nos per te et Romanam Ecclesiam communicare ei*. « En outre, à propos de ce qu'il écrit, savoir que par ton entremise et celle de l'Église romaine nous sommes en communion avec lui. ».

La seconde, la lettre 106, semble bien différente. Il n'est pas ici question d'accusation mais de réponse à une demande, Sunnia et Frétéla voulant connaître dans l'ouvrage du Psautier la traduction la plus proche de la version hébraïque. Jérôme n'est pas ici pris en défaut mais valorisé comme érudit instruit d'une langue rare. Il a bien conscience que ses propositions pourront être critiquées¹⁹ mais si cela devait être le cas, ce ne serait qu'après la diffusion de cette lettre même. Viennent ensuite les explications des 178 variantes qui ont pu être relevées entre sa révision du psautier de la Septante et le texte grec que possédaient ses destinataires. Jérôme apparaît ici non comme un accusé mais plutôt comme un juge : « Vous souhaitez que, [...] selon l'ordre de votre mémoire, partout où il y a discussion entre Latins et Grecs, je vous indique le texte qui s'accorde le mieux avec les Hébreux.²⁰ » La structure et les thématiques de cette lettre - tout comme sa tonalité générale qui ne relève pas de la défense – ne répondent pas au classement d'Andrew Cain. Jérôme s'attache à répondre point par point à chacune des nombreuses questions qui lui sont posées par Sunnia et Frétéla. Le moine semble proposer à ses lecteurs la même démarche pour les différents points qu'il aborde : référence du Psaume, citation de l'extrait, point précis à questionner, explication nourrie d'une comparaison avec le grec et/ ou l'hébreu ou bien mention d'une erreur de transcription. Le ton de Jérôme est particulièrement clair et didactique. Il s'attache à être le plus explicite possible sans jamais s'emporter²¹. Le classement d'Andrew Cain semble ici devoir être interrogé.

B- Toutes ces lettres apologétiques ne relèvent pas intégralement de l'apologétique

En effet, dans la lettre 45 à Asella, Jérôme répond certes à ses détracteurs²² au sujet de l'ascèse monastique, à travers l'exemple de Paule et de Mélanie²³, mais il semble surtout offrir à ses lecteurs, qu'il sait dépasser le cercle restreint des proches de la

¹⁹ Lettre 106, 2, tome V, p. 105 : *iudicandum me omnibus praebam*. « Je vais m'exposer au jugement de tous ! ».

²⁰ Lettre 106, 2, tome V, p. 105 : *iuxta digestionem schedulae uestrae, ubicumque inter Latinos Graecosque contentio est, qui magis Hebraeis conueniat, significem*.

²¹ Voir par exemple Lettre 45, 27, tome II, p. 115 : *Sed hoc male*. « C'est une leçon défectueuse. » Voir aussi aussi Lettre 45, 71, tome II, p. 139 : *sed et hoc hic superfluum est*. « Mais ce mot aussi est superflu en cet endroit. »

²² Lettre 45, 1, tome II, p. 96 : *Et licet me sceleratum quidam putent et omnibus flagitiis obrutum*. « Certains me jugent un scélérat couvert de tous les crimes. »

²³ Lettre 45, 1, tome II, p. 99 : *Paulam Melanimumque plangentium*, « Paule et Mélanie aux bandes de ceux qui pleurent ».

destinataire²⁴, des explications détaillées sur la manière dont doit se comporter au quotidien un chrétien ; nous retrouvons ici la « propagandistic nature²⁵ », la nature propagandiste dont parle Andrew Cain au début de son ouvrage – ce qui montre que cette lettre relève, plus que d'un seul genre, de plusieurs tonalités, ici apologétique et propagandiste. Les attaques de Jérôme présentent en réalité, sous forme de vivantes antithèses²⁶, le recueil des questions que pouvaient se poser tous ceux qu'interpellait ce choix de vie. En effet, en utilisant la deuxième personne du singulier pour invectiver son adversaire ainsi qu'un vocabulaire familier voire trivial, il semble avant tout attaquer un ennemi ; mais le plus important semble bien être la mise en place d'un livre de conduite qui apparaît au fil des remarques en creux²⁷. Il ne semble donc pas que le sujet premier de cette lettre soit apologétique – même si Jérôme se défend d'être *mendax et satanae arte decipiens*, « menteur et séducteur fourbe comme Satan²⁸ »- mais plutôt qu'il soit didactique, le lecteur apprenant en détail la réalité du mode de vie chrétien approuvé par Jérôme. La forme du propos peut à la fois tromper un lecteur peu attentif quant au vrai sujet de cette lettre mais aussi séduire par sa force celui qui s'interroge sur les réalités du mode de vie ascétique chrétien. Cette lettre n'est donc pas réellement ou pas seulement apologétique.

C- Certaines lettres correspondent donc à plusieurs catégories

Il apparaît ainsi que la pertinence des catégories proposées par Andrew Cain doit être interrogée. La catégorie du style moqueur « mocking », *σκωπτικός*²⁹, concerne

²⁴ Jérôme nomme ainsi Paule, Eustochie, Albine, sa mère, ses soeurs les Marcelles, Marcelline et sainte Félicité (*Lettre 45, 7*, tome II). Il sait également que, selon la pratique épistolaire de l'époque, sa lettre sera transmise à de nombreux correspondants et lue donc en dehors du cercle des destinataires premiers.

²⁵ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 6.

²⁶ Voir par exemple *Lettre 45, 5*, tome II, p. 99 : *Tu aliena desideras, illae contemnunt sua ; te delibuta melle uina delectant, illae potant aquam frigidam suaviorem*. « Toi, tu convoites le bien d'autrui, elles méprisent le leur. Toi, les vins sucrés au miel te régaleront ; elles boivent de l'eau fraîche qui leur est plus agréable. »

²⁷ Voici par exemple *Lettre 45, 5*, tome II, p. 98 : *Tu attagenam ructuas et de comeso acipensere gloriaris, ego faba uentrem inpleo*. « Tu as des renvois de gélinotte et tu te vantes d'avoir mangé de l'esturgeon, moi, c'est de fèves que j'emplis mon estomac. » Est ici louée la frugalité.

²⁸ *Lettre 45, 2*, tome II, p. 96.

²⁹ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 216.

seulement deux lettres (40 et 50) mais il semble que de nombreux passages des lettres classées par Andrew Cain comme apologétiques peuvent y être rattachés.

Andrew Cain s'appuie pour définir ce style moqueur sur l'ouvrage d'A. J. Malherbe³⁰. Ce dernier a publié une édition commentée d'un traité du pseudo-Libanius³¹ dans lequel sont présentés les 41 styles utilisés dans la correspondance. Le pseudo-Libanius définit ainsi le style moqueur : *σκωπτικὴ δι' ἧς σκώπομέν τινα ἐπὶ τινι*, "the mocking style is that in which we mock someone for something"³², soit en français, "le style moqueur est celui dans lequel on moque une personne pour une chose".

Andrew Cain précise que ce style participe de la satire et que, en cela, il est présent dans de nombreuses lettres de Jérôme³³. L'étude de plusieurs lettres montre qu'en effet, Jérôme utilise pour attaquer, parfois violemment, son adversaire, un ensemble de procédés (que ni le pseudo-Libanius ni Abraham J. Malherbe ni Andrew Cain ne nomment³⁴) dont certains relèvent de la catégorie du style moqueur. Cela montre bien une limite du classement proposé par Andrew Cain : il ne permet pas de décrire de manière satisfaisante les lettres. La volonté d'exemplification³⁵ montre ici un des problèmes de ce classement qui ne reflète pas précisément le contenu de la correspondance.

Plus encore, Cain n'utilise pas les catégories – présentes dans l'ouvrage du pseudo-Libanius³⁶ - des styles *ἐλεγκτική*, "reproving", réprobateur, *ὕβριστική*, "insulting", insultant, voire *διαβλητική*, "maligning", calomniant, qui semblent, elles aussi, ressortir de la satire. C'est en partie pour cela qu'il semble préférable de nous

³⁰ A. J. MALHERBE, *Ancient Epistolary Theorists*, Atlanta, Sources for Biblical Study, 1988.

³¹ Il s'agit de l'*Ἐπιστολιμαῖοι Χαρακτῆρες*.

³² A. J. MALHERBE, *Ancient Epistolary Theorists*, p. 71.

³³ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 216 : « Satire is an integral component of Jerome's polemical technique », la satire fait partie intégrante de la technique polémique de Jérôme ; et « satiric barbs are interspersed throughout many of his letters », des pointes satiriques sont dispersées dans plusieurs de ses lettres.

³⁴ Nous pouvons pour notre part proposer - de manière non exhaustive - le sobriquet, l'invective, les apostrophes péjoratives ainsi que les antiphrases dépréciatives.

³⁵ A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 216 : « two letters seem best to exemplify the mocking style », deux lettres semblent les mieux à même d'illustrer le style moqueur.

³⁶ A. J. MALHERBE, *Ancient Epistolary Theorists*, p. 70 et 71.

éloigner de la notion de genre apologétique pour préférer celle de « tonalité apologétique » apparaît plus à même de rendre compte des nuances réellement présentes dans les lettres de Jérôme et elle empêche une lecture réductrice du texte.

L'article de Benoît Jeanjean, « La métamorphose de l'adversaire en âne dans les lettres polémiques de saint Jérôme³⁷ » apporte à ce sujet un précieux éclairage. Tout d'abord, Benoît Jeanjean juge « polémiques ou apologétiques³⁸ » un « grand nombre de lettres de combat³⁹ » dont les lettres 27 et 61 qu'Andrew Cain estime apologétiques seulement. A l'appui de cette thèse, Benoît Jeanjean démontre que, dans ces deux lettres -mais dans d'autres également-, « l'épistolier met en œuvre toutes sortes de moyens de dénigrement destinés à déconsidérer son adversaire avant même de songer à le réfuter⁴⁰. » Plusieurs lettres, et non seulement les deux repérées par Andrew Cain semblent donc relever, au moins en partie, de la catégorie du style moqueur en tant qu'outil du registre polémique ou apologétique.

Concernant la lettre 61, classée par Andrew Cain comme apologétique, Benoît Jeanjean prouve que « comble de l'ironie, c'est en grec que Jérôme cite le proverbe⁴¹, alors que toute la lettre laisse à penser que, malgré sa prétendue science, Vigilance, originaire d'Aquitaine, ne connaît pas cette langue. Il est donc clair que c'est pour convaincre ses autres lecteurs, réellement savants, que Jérôme décoche ce dernier trait. Et celui-ci est d'autant plus perfide que si Vigilance veut en connaître la teneur, il sera obligé d'en dévoiler son ignorance en demandant l'aide d'un plus savant qui découvrira, avant même de la lui révéler, sa métamorphose en âne⁴² ! ». Cette lettre contient donc bien des éléments de moquerie et pourrait donc, en partie au moins, relever du style moqueur. La proposition de classement d'Andrew Cain semble donc

³⁷ B. JEANJEAN, « La métamorphose de l'adversaire en âne dans les lettres polémiques de saint Jérôme », François Guillaumont et Elisabeth Gavoille (éds.), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, 2015, p. 271-288.

³⁸ B. JEANJEAN, « La métamorphose de l'adversaire en âne dans les lettres polémiques de saint Jérôme », François Guillaumont et Elisabeth Gavoille (éds.), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, 2015, p. 275.

³⁹ *Ibidem*.

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ ὄνῳ λύρα, "pour un âne, une lyre". Traduction de B. Jeanjean.

⁴² B. JEANJEAN, « La métamorphose de l'adversaire en âne dans les lettres polémiques de saint Jérôme », François Guillaumont et Elisabeth Gavoille (éds.), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, 2015, p. 275.

également trop réductrice car elle ne permet pas d'analyser avec finesse certaines lettres apologétiques de Jérôme qui relèvent de plusieurs catégories.

IV - Retour sur la notion d'apologétique pour une nouvelle délimitation du genre

La délimitation du genre de la lettre apologétique proposée par Andrew Cain ne donnant pas pleine satisfaction, il semble nécessaire de revenir sur la notion même d'apologétique afin de trouver les outils qui permettront d'en définir le contenu.

Dans des articles consacrés à l'apologétique chrétienne, Jean-Claude Fredouille a rappelé avec justesse qu'il convient de différencier différentes œuvres apologétiques, le genre s'étant renouvelé du fait de la christianisation de l'Empire⁴³. Cependant, il souligne que les textes qui relèvent de ce genre présentent le point commun de faire « référence à des codes, des règles, voire des genres déjà disponibles, qu'il lui faut adapter pour constituer un genre nouveau⁴⁴ », ces derniers appartenant le plus souvent au domaine judiciaire. Mais la définition par la négative de ce qu'il nomme « genre » pose également problème, comme il le rappelle au lecteur : « L'apologétique ne se définit ni par le cadre communicationnel ni même par la thématique ou la qualité des destinataires mais par l'intentionnalité fonctionnelle, qui est un critère vague, extensif, modulable.⁴⁵ » Jean-Claude Fredouille montre ainsi combien il est important

⁴³ J.-C. FREDOUILLE, « L'apologétique chrétienne antique : métamorphoses d'un genre polymorphe », *Revue d'Études Augustiniennes et Patristiques*, 41, Paris, 1995, p. 206 : « Conséquence de la situation faite aux chrétiens au sein de l'Empire, ce polymorphisme était inhérent à la littérature apologétique. [...] Avec l'époque constantinienne, le rapport des forces entre paganisme et christianisme se modifie et même s'inverse rapidement. »

⁴⁴ J.-C. FREDOUILLE, *ibidem*, p. 203.

⁴⁵ J.-C. FREDOUILLE, *ibidem*, p. 206 et aussi J.-C. FREDOUILLE, « L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre littéraire », *Revue d'Études Augustiniennes et Patristiques*, 38, Paris, 1992, p. 233 et 234 : « cette sorte d'anonymat générique dans lequel est née et, surtout, dans lequel s'est développée l'apologétique. Une telle situation tient sans doute pour une large part à la nature même de l'apologétique qui, en dernière analyse, ne se définit que par l'intentionnalité fonctionnelle, elle - même dépendante du contexte historique : or celle-ci est un critère trop vague, trop extensif. Ses autres traits, en effet, ne sont guère spécifiques :

- les destinataires? Ce sont sans doute principalement les païens, mais il peut s'agir d'un individu, de personnages officiels, des païens en général ; ce sont également, quoi qu'aient prétendu Eusèbe et Lactance, à titre secondaire, les chrétiens que l'on cherche à conforter dans leur foi, et même les juifs et les hérétiques ;
- le cadre communicationnel? Ce peut être une supplique, une lettre, un dialogue, un *carmen*, une exhortation, etc. (...)

de prendre en compte le contexte des œuvres apologétiques en ce qu'il régit l'intentionnalité fonctionnelle. Dans le cas de Jérôme, cela conduit à s'intéresser non seulement au destinataire premier, mais aussi aux destinataires seconds, à savoir ceux qui seront également amenés à lire la lettre selon les modalités de diffusion de l'époque. Il convient également de prendre en compte dans son ensemble (que ce soit à l'intérieur même de la correspondance de Jérôme, plus généralement de son œuvre ou bien des œuvres de ses contemporains) la situation conflictuelle qui se trouve à l'origine des lettres apologétiques afin d'en percevoir les effets d'échos. Comme le souligne Jean-Claude Fredouille, il est important de suivre « la généalogie de textes apparentés, de préciser leurs relations hypertextuelles, d'analyser le processus de la création littéraire, d'écrire l'histoire des idées⁴⁶. » Pour autant, Jean-Claude Fredouille reconnaît que cela ne suffit pas à précisément définir l'apologétique qu'il définit comme « un genre littéraire⁴⁷ » particulièrement difficile à cerner.

Averil Cameron⁴⁸, partant d'un constat similaire, aboutit à une conclusion différente : « L'apologétique n'est pas un genre mais un ton ou une méthode pour argumenter [...], ce n'est pas toujours un moyen pacifique de persuasion mais au moins aussi fréquemment un mode d'attaque virulent.⁴⁹ » Il semble bien, d'après l'analyse que nous avons pu présenter, que l'apologétique soit plus un « ton » qu'un genre. En effet, nous avons donné des exemples qui montrent que, dans la correspondance hiéronymienne, une lettre ne peut que rarement être dite intégralement apologétique alors que de nombreuses lettres présentent des éléments qui se rattacheraient à ce que nous proposons de nommer, plus justement, une *tonalité apologétique*⁵⁰.

-la thématique? [...] Elle est tributaire à la fois du cadre communicationnel et du contexte historique ; elle permet de suivre Elle n'est pas, *stricto sensu*, la propriété d'un genre. Pour autant, l'absence de dénomination générique n'empêche pas un genre d'exister, de se développer, de s'adapter. »

46 *Ibidem*.

47 *Ibidem*.

48 A. CAMERON, « Apologetics in the Roman Empire, a genre of intolerance », dans J.-M. Carrié et R. Lizzi Testa (dir.), « *Humana sapit* » études d'antiquité tardive offertes à Lellia Cracco Ruggini, Brepols, Turnhout, 2002, p. 219-227.

49 A. CAMERON, *ibidem*, p. 227 : « Apologetic is not a genre but a tone or method of argument, [...] that it is by no means always a type of peaceful persuasion, but at least as often a mode of sharp attack. »

50 Le terme commun « tonalité » nous semble préférable à « ton » dans la mesure où, dans le cadre de l'analyse littéraire, cette dénomination renvoie aux différentes tonalités

Il reste cependant à trouver des critères qui permettent de repérer cette tonalité - une tonalité se définissant par l'effet produit sur le lecteur (la lettre vise-t-elle par exemple à le mettre en colère, à le faire rire, à le faire réfléchir ?) mais aussi par des procédés stylistiques et rhétoriques récurrents. Certains thèmes ou sujets peuvent également être privilégiés comme la défense de son orthodoxie ou de son intelligence des Écritures.

Dans le cas de la correspondance de Jérôme, la tonalité apologétique peut être tout d'abord repérée par son sujet et son intentionnalité, à savoir une forte volonté de convaincre le destinataire du bien-fondé des affirmations énoncées, que ce soit dans le cas d'une défense, d'une attaque ou d'une assertion concernant la vie ascétique, l'orthodoxie ou la traduction des Écritures. Jérôme utilise au service de cette tonalité apologétique, même s'il s'en défend parfois, de nombreux outils rhétoriques et divers procédés stylistiques qu'une analyse précise des lettres permet de découvrir. Nous vous proposons à présent d'étudier plusieurs extraits de la correspondance de Jérôme.

V- Un corpus révisé

A – Étude de la lettre 109

Saint Jérôme a, tout au long de sa vie, subi de violentes attaques. Le plus souvent, il n'hésite pas à prendre violemment à partie ses adversaires. Ainsi, dans la lettre 109 au prêtre Riparius – qu'Andrew Cain n'a pas qualifiée d'apologétique⁵¹, le moine s'oppose à Vigilance notamment au sujet du culte des reliques des martyrs. Il multiplie, comme nous allons le voir, les procédés pour convaincre le lecteur du bien-fondé de ses affirmations.

qui peuvent être repérées dans un texte (comme les tonalités ironique et didactique par exemple).

51 A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 214. Andrew Cain a placé la lettre 109 dans la catégorie "censuring", ἐπιτιμητικός. Il considère donc que dans cette lettre les "rebukes", réprimandes sont plus importantes que la dimension de défense qui sous-tend, à ce qui nous semble, ces reproches aussi virulents soient-ils. Jérôme conclut en effet cette lettre ainsi "non tam illius infidelitatem, [...] quam nostram fidem aperuimus", c'est moins son impiété, [...] que notre propre foi que nous avons exposée. *Lettre 109*, 4, tome V, p. 206.

Jérôme commence par un jeu de mot fondé sur une antiphrase⁵² qui s'appuie sur une même formation de noms propres : Vigilance devrait, dit-il s'appeler Dormitance⁵³. La présence de ce sobriquet n'apporte rien au conflit en cours sur le culte des reliques mais permet à Jérôme de montrer sa supériorité sur un homme qu'il dénigre d'un trait d'esprit. À des arguments théologiques complexes, il oppose, dès le début de cette lettre, le brillant de son esprit et range le lecteur, rieur, de son côté.

Le moine a recours peu après à l'ironie dans cette apostrophe à Vigilance : *O infelicem hominem, et omni lacrymarum fonte plangendum, qui haec dicens non se intellegit [...]* « O malheureux homme, qu'il faudrait pleurer de toutes les sources de larmes ! Il ne comprend pas qu'en tenant ces propos il [...] »⁵⁴. Nous repérons ici l'ironie grâce à l'hyperbole -ce sont toutes les sources qui sont ici convoquées- et l'antiphrase -Jérôme ne semblant pas ici être prêt à pleurer pour son adversaire ! Ces deux figures de style sont mises en valeur par le procédé de l'hyperbate. Alors que Jérôme vient de montrer ironiquement combien Vigilance est à plaindre, il lui assène un dur coup en poursuivant de manière inattendue cette apostrophe : il souligne son profond manque d'intelligence. À nouveau, il utilise plusieurs procédés stylistiques et rhétoriques pour se placer en position de supériorité intellectuelle notamment par la connivence qu'il crée avec son lecteur.

L'épistolier se montre également particulièrement sûr de son propos : il début ainsi le deuxième temps de son attaque épistolaire par *Nos autem non dico*, « Quant à nous, ce n'est pas »⁵⁵. L'utilisation du pronom personnel *nos* suivi de l'adverbe *autem* en début de phrase prouve sa ferme opposition à son ennemi. Plus encore, il poursuit cette phrase par la quadruple répétition de *non*, et, ce faisant, martèle aux oreilles du lecteur son désaccord : *non angelos, non archangelos, non cherubin, non seraphin*

⁵² Selon les mots-mêmes de Jérôme : *κατ' ἀντίφρασιν* ; voir *Lettre* 109, 1, tome V, p. 202.

⁵³ Jérôme utilise le même jeu de mot dans le premier paragraphe du *Contre Vigilance*. Voir B. JEANJEAN, Saint Jérôme et Vigilance : querelle de personnes ou "redéfinition" du christianisme?, dans P.-G. DELAGE (Ed.) *Vigilance de Calagurris ou le cauchemar de saint Jérôme, Actes de la cinquième Petite Journée de Patristique*, Caritaspatrum, Lyon, 2013, p. 25-53.

⁵⁴ *Lettre* 109, 1, tome V, p. 202.

⁵⁵ *Lettre* 109, 1, tome V, p. 202.

«aux anges, aux archanges, aux séraphins, aux chérubins »⁵⁶. Cette insistance montre bien la volonté de Jérôme d'opposer de manière ferme son avis. Plus encore, l'allitération en [n] qui parcourt cette phrase amplifie cela : le [n] élément fondamental de *non* envahit le texte et donc l'esprit de celui qui lit ou écoute ce passage. Par ces différents procédés – qui trahissent un important travail d'écriture, Jérôme parvient, en montrant combien sa position est ferme et inamovible, à convaincre le lecteur de ne pas se laisser séduire par son ennemi.

B- Quelques procédés récurrents de la tonalité apologétique

Dans de nombreuses lettres (dont plusieurs n'ont pas été classées par Andrew Cain comme apologétiques), le lecteur peut trouver des procédés rhétoriques ou des figures de style qui semblent relever de la tonalité apologétique. Jérôme s'y défend avec virulence et, même si ce n'est pas toujours le sujet central de sa conversation épistolaire, il semble avoir attaché une attention toute particulière à la formulation de ses propos.

Ainsi, dans la lettre 109 au prêtre Riparius, trouvons-nous un passage clairement apologétique : *Tacita me forsitan cogitatione reprehendas, cur in absentem inuehar. Fateor tibi dolorem meum; sacrilegium tantum patienter audire non possum.* « Tacitement, peut-être, me reprocheras-tu d'invectiver contre un absent. Je t'avoue ma peine : je ne puis entendre patiemment un tel sacrilège⁵⁷. » Jérôme défend clairement la lettre qu'il est en train d'écrire. Nous repérons ici un important champ lexical du procès, ce qui renvoie aux origines judiciaires de l'apologétique, par l'emploi de *reprehendas*, *in absentem*, *fateor*, *audire* et surtout *sacrilegium*. Cette phrase apparaît bien comme un moyen pour Jérôme de montrer que sa lettre a une dimension plus large que la simple réponse à un proche, c'est bien un procès en puissance qui s'offre aux yeux du lecteur. D'autres lettres montrent également que Jérôme a souvent recours au champ lexical du procès lorsqu'il présente une défense⁵⁸.

⁵⁶ Lettre 109, 1, tome V, p. 202 : *Nos autem non dico (...) non Angelos, non Archangelos, non Cherubin, non Seraphin, et omne nomen quod (...)*. Mais la traduction de Jérôme Labourt ne rend pas ici la double négation.

⁵⁷ Lettre 109, 3, tome V, p. 204.

⁵⁸ Dans la lettre 105, Augustin est dit avoir juré (Lettre 105, 4, tome V, p. 101 : *iuras*) ne pas avoir écrit de livre. Jérôme prend le sujet à cœur lorsqu'il interpelle son destinataire, l'ensemble de la proposition suivante relevant du champ lexical du procès : Lettre 105, 5, tome V, p. 103 : *Aut si tuus est, ingenue confitere, ut si in defensione mei aliqua scripsero, in te culpa sit qui prouocasti, non in me, qui respondere compulsus sum* « Ou, s'il est de toi, avoue-le franchement, afin que, si j'écris quelque chose pour ma défense, la faute soit imputée à toi, qui as été le provocateur, et non à moi que ai été

Certains passages sont également clairement apologétiques car ils présentent des simulacres de dialogue dans lesquels Jérôme présente la défense que pourraient lui opposer ses adversaires. Grâce à son habileté rhétorique, il parvient à créer une apparence de réalisme alors qu'il crée de toutes pièces ces saynètes et façonne donc les propos qu'il attribue à ses opposants dans le sens de sa propre défense. Le lecteur ne peut que suivre son raisonnement et y adhérer.

Jérôme prête par exemple les propos suivants à Augustin qui semble soudain prendre vie : *Ad extremum, ne tu iure expostulares, et diceres : « Quid enim ? Epistulam meam uideras [...] ? »*. « Enfin, pour que tu ne réclames pas à bon droit, en disant : « Quoi donc ? avais-tu vu ma lettre [...] ? » ». ⁵⁹. La question de rhétorique qu'il prête à Augustin renforce ici l'impression d'oralité et donc de réalisme de ce passage. ⁶⁰»

La dimension apologétique de certains passages apparaît clairement lorsque Jérôme apostrophe ses lecteurs ; l'emploi de la deuxième personne du pluriel montre clairement qu'il a conscience que son propos ne devait pas rester cantonné à son destinataire premier. Dans la lettre 133 adressée à Ctésiphon, Jérôme répète ainsi le verbe *audire* : *Audite, quaeso, audite sacrilegium*, « Écoutez, s'il vous plaît, écoutez le sacrilège ⁶¹ ». Ce n'est pas de manière anodine que Jérôme a choisi ici d'interpeller son lecteur et même de redoubler cette apostrophe : il a souhaité attirer toute son attention sur le nom commun qu'il place à la fin de cette phrase : *sacrilegium*. Nous voyons ici combien Jérôme maîtrise les différents procédés qu'il place au service de sa défense. En effet, ces procédés sont non seulement des références aux origines judiciaires de la tonalité apologétique mais ils permettent aussi à Jérôme d'inclure le lecteur dans sa démarche de justification.

contraint de répondre. » Traduction de J. Labourt. Nous pouvons également relever dans la *lettre* 73 au prêtre Évangélus la mention d'un « débat dangereux et litigieux » dans lequel il rencontrerait des « critiques » *Lettre* 73, 1, tome IV, paragraphe 1, p. 19 : *periculoso et φιλεγκλήμονι* ainsi que *reprehensores*. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

⁵⁹ *Lettre* 105, 3, tome V, p. 101. Voir aussi dans l'extrait analysé peu avant, *Lettre* 109, 3, tome V, p. 204 : *Tacita me forsitan cogitatione reprehendas, cur in absentem inuehar*. « Tacitement, peut-être, me reprocheras-tu d'invectiver contre un absent. »

⁶⁰ Il utilise parfois des questions de rhétorique pour prendre à partie son destinataire absent. Ainsi dans la lettre 49 interpelle-t-il Pammachius : « Je te le demande, celui qui parle ainsi condamne-t-il le mariage ? *Lettre* 49, 3, tome II, p. 122 : *Oro te, qui haec loquitur damnat nuptias ?*

⁶¹ *Lettre* 133, tome VIII, paragraphe 7, p. 59 : *Audite, quaeso, audite sacrilegium*.

Si nous avions restreint cette lettre dans une lecture par classement à une seule entrée, comme celui proposé par Andrew Cain, nous n'aurions pas pu en percevoir les différentes nuances, la lettre 133 étant classée dans le style *ἐπιτιμητικός*, « censuring »⁶², censeur, alors qu'elle présente bien des éléments qui relèvent de la tonalité apologétique. C'est pour cela que la notion de tonalité apologétique semble préférable à celle de genre apologétique.

Les passages à tonalité apologétique de la correspondance de Jérôme montrent également qu'au delà de la dimension d'oralité voire de vivacité de la langue utilisée⁶³, le lecteur est face à des procédés d'écriture qui visent à le sortir d'un confort dans lequel le statut même de la lecture épistolaire aurait pu le placer. Ainsi, dans la lettre 82 destinée à Théophile, Jérôme s'empporte-il contre l'évêque de Jérusalem, Jean ; *Certe quod illud tantum ingenium flumenque eloquentiae fuit, ut in uno ecclesiae tractatu, cuncta comprehendisse se dicat, de quibus singulis nouimus eruditissimos uiros infinita uersuum milia conscripsisse?* « Sans doute parce que la valeur de son esprit et le torrent de son éloquence ont été tels que, dans un seul sermon fait à l'église, il affirme avoir pu enfermer tous les sujets, à propos desquels – on le sait- de très savants hommes ont rédigé d'innombrables lignes ? »⁶⁴. Les procédés rhétoriques que Jérôme utilise au service de sa défense sont ici nombreux. Cette question de rhétorique qui, dans ce passage, marque une exclamation de surprise feinte (comme le prouve l'ironique adverbe *certe* qui ouvre la proposition) s'enrichit en effet de la métaphore lexicalisée du *flumen eloquentiae* mais surtout d'une proposition consécutive qui semble donner encore plus d'éclat aux hyperboles que sont le superlatif absolu *eruditissimos* et la redondance présente dans le groupe nominal qui suit entre *milia* et *infinita*. Jérôme utilise donc de nombreux procédés propres à réveiller l'attention de son lecteur et à renforcer son intérêt pour ce qui est présenté,

62 A. CAIN, *The Letters of Jerome*, p. 214.

63 Jérôme s'attache en effet à rompre ce qui aurait pu être une lecture monotone en utilisant des répétitions, des anaphores et des accumulations mais aussi des gradations sans que cela puisse être jugé spécifiquement apologétique. C'est ainsi que la liste des auteurs qu'il juge possible de lire montre à Tranquillinus combien il ne saurait être question d'exclure une source de savoir : *Lettre 62, 2*, tome III, p. 116 : *Origenem propter eruditionem sic interdum legendum arbitro, quomodo Tertullianum et Nouatum, Arnobium et Apollinarem et nonnullors ecclesiasticos scriptores Graecos pariter et Latinos*. « Je juge qu'il faut de temps en temps lire Origène à cause de son érudition, comme on lit Tertullien et Novat, Arnobe et Apollinaire, et un certains nombre d'auteurs ecclésiastiques grecs, aussi bien que latins. »

64 *Lettre 82, 4*, tome IV, p. 116.

ici sa défense. Il utilise donc un réel arsenal rhétorique au service de la dimension apologétique de son propos.

Plus précisément, il semble important de nous attarder sur la présence des hyperboles⁶⁵ dans la correspondance de Jérôme ; elles paraissent avoir plusieurs fonctions, signifier comme dans l'exemple précédent l'emportement de Jérôme mais aussi frapper l'esprit du lecteur et donc le convaincre du bien-fondé de la position défendue. Ainsi, se présente-t-il par exemple dans la lettre 49 à Pammachius par une exagération antiphrastique comme un *rudis in scripturis et nunc primum sacra uolumina legens lineam*, « un novice en Écriture, qui commence seulement à lire les rouleaux sacrés »⁶⁶ qui traverse, dans une autre lettre, une « tempête » de « détracteurs »⁶⁷. Jérôme renforce d'un côté sa position d'érudit et de l'autre celle d'une personne toujours sous le coup des attaques. L'hyperbole participe ainsi de la construction de sa posture de défense ; elle est donc fondamentale dans la tonalité apologétique qui apparaît dans ses lettres.

Comme nous le voyons, de nombreux procédés permettent à Jérôme dans sa correspondance d'intéresser le lecteur à sa défense, ou plus précisément à un point central de sa défense. La tonalité apologétique présente dans ses lettres se rapproche par bien des aspects des tonalités didactique et oratoire mais elle rejoint aussi parfois la tonalité polémique. En effet, Jérôme cherche à instruire son lecteur de manière claire et efficace tout en donnant à la relation épistolaire une dimension d'oralité qui est singulière. Souvent, la lettre apparaît être l'occasion pour Jérôme de plaider sa cause face à un public généralement acquis certes mais pour lequel il ne ménage pas ses effets. Jérôme bat le fer contre ses adversaires et utilise pour cela tout ce qu'il a pu apprendre durant ses années de formation. Pour autant, il semble que Jérôme s'attache plus à (se) défendre qu'à attaquer. Il se présente souvent comme victime de malentendus dans les meilleurs des cas mais plus souvent d'attaques plus ou moins perfides. Il prend à cœur de se défendre mais aussi de défendre ce en quoi il croit. Son originalité réside dans le recours à des procédés nombreux et variés au service d'une cause, qui vise toujours à mettre en avant la défense du locuteur et de ses idées.

⁶⁵ Voir également la présence de superlatifs absolus comme dans la *lettre* 82, 3, tome IV, p. 116 : *lenissimos*, les plus doux.

⁶⁶ *Lettre* 49, 2, tome II, p. 120.

⁶⁷ *Lettre* 77, 3, tome IV, p. 41 : *procella mihi obtrectatorum eius opponitur*. « En tempête, ses détracteurs m'opposent [...] ». ».

VI- Conclusion

Andrew Cain avait proposé un classement pour la correspondance de Jérôme. Cependant, l'analyse de ce corpus a montré que ce classement ne permettait pas de rendre compte de la diversité des tonalités présentes dans les lettres mais qu'il les plaçait ainsi dans une lecture figée qui ne reflétait réellement pas la réalité du texte. Plus encore, certaines lettres, qui ne sont pas présentes dans le corpus proposé par Andrew Cain semblent participer, non exclusivement le plus souvent, de la tonalité apologétique. Ces remarques nous ont amené à proposer la notion de tonalité apologétique ; elle semble permettre une compréhension plus fine de la réalité de la correspondance de Jérôme car plus nuancée - même si cette tonalité, parce qu'elle est plus diffuse que ce qui a été présenté comme un genre, peut être moins facilement repérable. Il semble donc important de s'éloigner de la notion de genre apologétique pour lui préférer celle de « tonalité apologétique ».

Cette tonalité semble ainsi se définir non seulement par son sujet, la défense de soi et de ses convictions, mais aussi par des procédés stylistiques et rhétoriques récurrents qui tendent à rapprocher la lettre de la plaidoirie judiciaire. Jérôme semble attacher une attention toute singulière à la rédaction des passages proprement apologétiques et son style y est spécifiquement travaillé.

Cela nous conduit également à nous interroger sur l'affinité particulière de Jérôme avec le genre littéraire de l'apologétique (en tant de démonstration de foi et de bonne foi) dont les procédés se retrouvent dans l'ensemble de son œuvre.

Nous nous proposons d'étudier la relation entre l'épistolaire et l'apologétique dans la correspondance de Jérôme ; c'est précisément cette question qui fait l'objet de la thèse de doctorat que j'entreprends sous la direction de Messieurs Courtray et Jeanjean et qui est intitulée « Épistolaire et apologétique chez saint Jérôme : Traduction et commentaire de ses lettres apologétiques ».